

IV

BUDGET

DU

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

POUR L'EXERCICE 1906.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le projet de Budget du Ministère de la Justice pour l'exercice 1906 s'élève à	fr.	28,598,400	»
Les crédits alloués pour 1905 montent à		28,472,500	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	125,800	»

La comparaison entre les deux exercices s'établit de la manière suivante pour les deux sections du Budget :

A. — Dépenses ordinaires :

Exercice 1906	fr.	27,178,400	»
— 1905		26,642,300	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	535,800	»

B. — Dépenses exceptionnelles :

Exercice 1906	fr.	1,420,000	»
— 1905		1,830,000	»
		<hr/>	
DIMINUTION		410,000	»
Soit en plus pour 1906	fr.	125,800	»

L'augmentation des dépenses ordinaires et les propositions de dépenses exceptionnelles se justifient comme il suit :

PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES**CHAPITRE I^{er}.****ADMINISTRATION CENTRALE.****ART. 2. — Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service.**

Crédit demandé pour 1906.		575,000	»
— alloué pour 1905.		545,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION	fr.	30,000	»

destinée à couvrir les traitements des titulaires à nommer à des emplois vacants ainsi que les augmentations de traitement réglementaires à accorder en 1906.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 5. — *Matériel.*

Crédit demandé pour 1906.	fr.	90,000	»
— alloué pour 1905.		85,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	7,000	»

nécessité par l'extension des locaux affectés à plusieurs services du Département. L'augmentation réelle de 17,000 francs par suite de la suppression de la charge temporaire, s'élevant à 100,000 francs, prévue à cet article en 1905 :

CHAPITRE II.

ORDRE JUDICIAIRE.

ART. 6. — *Cour de cassation. — Personnel.*

Crédit demandé pour 1906.	fr.	291,000	»
— alloué pour 1905.		289,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	2,000	»

résultant de l'application des lois et règlements concernant les traitements.

ART. 8. — *Cours d'appel. — Personnel.*

Crédit demandé pour 1906.	fr.	1,595,000	»
— alloué pour 1905.		1,587,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	6,000	»

résultant de l'application des lois et règlements concernant les traitements.

ART. 10. — *Tribunaux de première instance et de commerce. — Personnel.*

Crédit demandé pour 1906.	fr.	3,570,000	»
— alloué pour 1905.		3,510,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	60,000	»

résultant, d'une part, de la création d'une chambre et de deux places de substitut au tribunal de première instance de Bruxelles, d'une place de commis de parquet et de trois places d'employé de greffe, et, d'autre part, de l'application des lois et règlements concernant les traitements.

NOTE PRELIMINAIRE.

ART. 12. — *Justices de paix et tribunaux de police. — Personnel.*

Crédit demandé pour 1906.	fr.	2,168,000	»
— alloué pour 1905.		2,160,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	8,000	»

résultant de l'application des lois et règlements concernant les traitements.

CHAPITRE III.

JUSTICE MILITAIRE.

ART. 16. — *Conseils de guerre. — Personnel.*

Crédit demandé pour 1906.	fr.	106,000	»
— alloué pour 1905.		103,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	3,000	»

destinée à rémunérer éventuellement les services rendus par les auditeurs militaires suppléants.

CHAPITRE IV.

FRAIS DE JUSTICE.

ART. 18. — *Frais de justice en matière criminelle, correctionnelle et de police, y compris les frais des communications téléphoniques (Crédit non limitatif), etc.*

Crédit demandé pour 1906.	fr.	2,400,000	»
— alloué pour 1905.		2,300,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	100,000	»

proposée pour mettre le montant du crédit en rapport avec les dépenses des derniers exercices.

ART. 20 — *Traitements des préposés à la conduite des voitures cellulaires.*

Crédit demandé pour 1906	fr.	15,000	»
— alloué pour 1905		14,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	1,000	»

destinée à faire face à des augmentations de traitement réglementaires.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE V.

PALAIS DE JUSTICE.

ART. 24. — *Construction, réparation et entretien de locaux. — Subsidés aux provinces et aux communes pour les aider à fournir des locaux convenables pour le service des tribunaux et des justices de paix. — Mobilier du Palais de Justice de Bruxelles : confection, entretien et réparations. — Rémunération pour le service de l'entretien du mobilier du Palais de Justice de Bruxelles. — Mobilier des Cours d'appel de Gand et de Liège et des locaux des Conseils de guerre. (Y compris une somme de 50,000 francs en charge temporaire.)*

Il y a lieu de maintenir la charge temporaire de 50,000 francs prévue à cet article, un nouveau subside de cet import devant être accordé, en 1906, à la province du Hainaut pour les travaux du Palais de Justice en construction à Charleroi.

CHAPITRE VII.

CULTES.

ART. 27. — *Clergé supérieur du culte catholique.*

Crédit demandé pour 1906	fr.	318,500	»
— alloué pour 1905		517,500	»
		<hr/>	
	AUGMENTATION. . fr.	800	»

résultant de l'application de la loi concernant les traitements.

ART. 28. — *Clergé inférieur du culte catholique.*

Crédit demandé pour 1906	fr.	5,917,000	»
— alloué pour 1905.		5,844,000	»
		<hr/>	
	AUGMENTATION. . fr.	73,000	»

justifiée par la création de nouvelles places à raison de l'accroissement de la population et par des augmentations de traitement à accorder conformément aux dispositions légales sur la matière.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE VIII.

BIENFAISANCE.

Établissements de bienfaisance et d'aliénés.

ART. 35. — *Frais d'entretien et de transport d'indigents que la loi met à la charge de l'État. (Crédit non limitatif.)*

Crédit demandé pour 1906.	fr.	3,500,000	»
— alloué pour 1905.		3,300,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	200,000	»

proposée en vue de mettre le crédit à la hauteur des charges auxquelles il doit pourvoir.

CHAPITRE IX.

PRISONS.

ART. 47. — *Traitements des fonctionnaires et employés.*

Crédit demandé pour 1906	fr.	1,460,000	»
— alloué pour 1905		1,415,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION.	fr.	45,000	»

destinée à faire face aux traitements de neuf places de commis, d'instituteur et de surveillant à créer dans les prisons de Charleroi, Gand (prison centrale) et Audenarde, et aux augmentations de traitement réglementaires à accorder en 1906.

DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.

CHAPITRE XIII.

SERVICES DIVERS.

ART. 60 (61 ancien). — *Construction de prisons cellulaires à Audenarde et à Bruxelles. — Acquisition de terrains. — Plans. — Travaux de construction et de parachèvement.*

Crédit demandé : 400,000 francs.

Ce crédit, égal à celui porté au Budget de 1905, est destiné à des travaux déjà mentionnés dans les Budgets antérieurs, notamment à la construction de la prison d'Audenarde et au parachèvement de la prison de Bruxelles-Forest.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

ART. 61 (60 ancien). — *Construction d'une maison de refuge pour femmes.*

Crédit demandé : 200,000 francs.

Un premier crédit de 200,000 francs a été porté au Budget de 1905 pour les travaux de superstructure de la maison de refuge pour femmes située sur le territoire de Saint-André-lez-Bruges. Le nouveau crédit sollicité est destiné à la continuation de ces travaux.

ART. 62 (ancien). — *Travaux d'agrandissement aux écoles de bienfaisance de l'État. — Acquisition de terrains.*

Crédit demandé : 70,000 francs.

Ce crédit est destiné, comme ceux qui ont été portés aux Budgets précédents, à divers travaux d'agrandissement aux écoles de bienfaisance de l'État, notamment à celles de Moll et Saint-Hubert.

ART. 63 (ancien). — *Construction et ameublement d'une école de bienfaisance à Ypres. — Parachèvement. — Acquisition de terrains.*

Crédit demandé : 50,000 francs.

Crédit destiné à la construction d'une ferme, à l'expropriation de terrains et à divers travaux de parachèvement.

ART. 64 (63 ancien). — *Église de Notre-Dame, à Laeken. Parachèvement.*

Crédit demandé : 400,000 francs.

Ce crédit est destiné à la continuation des travaux.

ART. 65 (nouveau). — *Construction d'une nouvelle église pour la paroisse Saint-Martin à Arlon.*

Crédit demandé : 300,000 francs.

L'église Saint-Martin, à Arlon, ne répond plus, depuis fort longtemps déjà, aux besoins et à la dignité du culte; elle est beaucoup trop exigüe, ne pouvant contenir que quatre cents personnes dans une paroisse dont la population est aujourd'hui de six mille habitants; la bâtisse se trouve dans un état déplorable et dépare la cité; dès avant 1840, on se préoccupait de son agrandissement ou de sa reconstruction.

L'idée d'un agrandissement a dû être abandonnée parce qu'il entraînerait une reconstruction presque radicale sans aboutir à un résultat satisfaisant. D'autre part, la nouvelle église ne saurait être érigée à l'emplacement actuel

NOTE PRÉLIMINAIRE.

sans faire une emprise sur le Parc Léopold, la seule promenade ombragée qui existe au milieu de l'agglomération, et, d'ailleurs, l'endroit ne se prête aucunement à l'édification d'un monument destiné à embellir la ville.

Les diverses autorités compétentes ont donc décidé de construire une nouvelle église à un autre emplacement, situé à peu près au centre de la paroisse, sur le plateau de la Schentzy, en face de la gare, où s'établit tout un quartier nouveau, et elles se sont mises d'accord pour répartir la dépense d'après les bases ci-après :

La ville d'Arlon fournira à ses frais les terrains nécessaires à la construction de l'église et du presbytère et à l'aménagement de leurs abords; le Département de la Justice lui remboursera seulement le prix d'achat de trois propriétés bâties, dans la limite d'une somme de 60,000 francs qui sera imputée sur le crédit ordinaire affecté aux subsides pour les édifices du culte (art. 29).

Le coût de la construction du presbytère et de l'église, ainsi que de l'ameublement de cette dernière, incombera à la ville, à la province et à la fabrique d'église, respectivement à concurrence de 150,000, 40,000 et 110,000 francs; l'État supportera le surplus, qui est évalué à 300,000 francs.

Le Gouvernement estime qu'une intervention exceptionnelle de l'État se justifie dans l'espèce par les raisons suivantes :

Les ressources de la ville d'Arlon sont restreintes, et c'est le motif pour lequel il n'a pu être apporté remède jusqu'ici à la situation signalée plus haut; la quote-part de la dépense assumée par l'administration communale ne saurait être dépassée sans obérer son budget outre mesure ou sans exiger des habitants des sacrifices au-dessus de leurs facultés.

D'autre part, la somme d'ailleurs considérable fournie par la fabrique d'église représente le montant de collectes et de souscriptions ouvertes dès 1890 et qui doivent être considérées comme ayant produit leur maximum.

Cependant il importe non seulement que la nouvelle église réponde à l'importance actuelle et au développement futur de la paroisse, mais qu'elle soit digne d'un chef-lieu de province; la ville d'Arlon n'est pas favorisée sous le rapport monumental et il est désirable de saisir l'occasion pour la doter d'un édifice public de belle architecture.

Il est à noter aussi que, pour l'accès et l'aménagement des abords de l'église, la ville créera des voies publiques qui assureront l'isolement du dépôt des archives de l'État ainsi que de l'hôtel du Gouvernement provincial.

PROJET DE LOI.

WETSONTWERP.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Nos Ministres de la Justice et des Finances et des Travaux publics, et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom aux Chambres législatives par Notre Ministre des Finances et des Travaux publics :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère de la Justice pour l'exercice 1906 est fixé :

1° Pour les dépenses ordinaires, à la somme de vingt-sept millions cent septante-huit mille cent francs . fr. 27,178,100 »

2° Pour les dépenses exceptionnelles, à la somme de un million quatre cent vingt mille francs 1,420,000 »

Soit ensemble à la somme de vingt-huit millions cinq cent nonante-huit mille cent francs. fr. 28,598,100 » conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Laeken, le 27 septembre 1905.

LEOPOLD II,

KONING DER BELGEN,

Aan allen, tegenwoordigen en toekomstigen, Heil!

Op de voordracht van Onze Ministers van Justitie en van Financiën en Openbare Werken, en volgens advies van Onzen Ministerraad,

WIJ HEBBEN BESLOTEN EN WIJ BESLUITEN :

Het volgend wetsontwerp zal in Onzen naam door Onzen Minister van Financiën en Openbare Werken aan de Wetgevende Kamers ter overweging worden aangeboden :

EENIG ARTIKEL.

De Begrooting van het Ministerie van Justitie voor het dienstjaar 1906 is vastgesteld :

1° Voor de gewone uitgaven, op de som van zeven en twintig millioen honderd acht en zeventig duizend honderd frank fr. 27,178,100 »

2° Voor de uitzonderlijke uitgaven, op de som van één millioen vier honderd twintig duizend frank. 1,420,000 »

Te zamen op de som van acht en twintig millioen vijf honderd acht en negentig duizend honderd frank . fr. 28,598,100 » overeenkomstig de hierbij gevoegde tabel.

Gegeven te Laeken, den 27^e September 1905.**LÉOPOLD.**

PAR LE ROI :

Le Ministre de la Justice,

VAN 'S KONINGS WEGE :

De Minister van Justitie,

J. VAN DEN HEUVEL.

*Le Ministre des Finances
et des Travaux publics,**De Minister van Financiën
en Openbare Werken,*C^o DE SMET DE NAEYER.

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE POUR L'EXERCICE 1906.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.			
CHAPITRE I^{er}.			
ADMINISTRATION CENTRALE.			
1	Traitement du Ministre	21,000 •	
2	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service	575,000 •	
3	Matériel	90,000 •	706,500 •
4	Frais de rédaction et de publication de recueils statistiques. — Quote-part de la Belgique dans les frais de la Commission pénitentiaire internationale	9,000 •	
5	Frais de route et de séjour et missions à l'étranger	13,500 •	
CHAPITRE II.			
ORDRE JUDICIAIRE.			
6	Cour de cassation. — Personnel	291,000 •	
7	Cour de cassation. — Matériel. — Indemnités au greffier pour le matériel du greffe	5,200 •	
8	Cours d'appel. — Personnel	1,305,000 •	
9	Cours d'appel. — Matériel. — Indemnités aux greffiers pour le matériel des greffes	53,000 •	
10	Tribunaux de première instance et de commerce. — Personnel	3,370,000 •	7,531,200 •
11	Tribunaux de première instance et de commerce. — Indemnités aux greffiers pour le matériel des greffes	29,000 •	
12	Justices de paix et tribunaux de police. — Personnel	2,168,000 •	
13	Justices de paix et tribunaux de police. — Indemnités aux greffiers pour le matériel des greffes	42,000 •	

**BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN JUSTITIE
VOOR HET DIENSTJAAR 1906.**

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
EERSTE SECTIE. — GEWONE UITGAVEN.			
HOOFDSTUK I.			
MIDDENBESTUUR.			
1	Jaarwedde van den Minister	21,000 »	
2	Jaarwedden der ambtenaren, beambten en bedienden	575,000 »	
3	Materieel	90,000 »	706,500 »
4	Kosten voor opmaken en uitgeven van statistiekwerken. — Aandeel van België in de uitgaven van de Internationale Commissie der gevangeniszen	9,000 »	
5	Reis- en verblijfkosten en zendingen buiten 's lands	13,500 »	
HOOFDSTUK II.			
RECHTERLIJKE MACHT.			
6	Hof van verbreking. — Personeel	291,000 »	
7	Hof van verbreking. — Materieel. — Vergoedingen aan den griffier voor het materieel der griffie	5,200 »	
8	Hoven van beroep. — Personeel	1,595,000 »	
9	Hoven van beroep. — Materieel — Vergoedingen aan de griffiers voor het materieel der griffies	33,000 »	7,351,200 »
10	Rechtbanken van eersten aanleg en van koophandel. — Personeel	3,370,000 »	
11	Rechtbanken van eersten aanleg en van koophandel. — Vergoedingen aan de griffiers voor het materieel der griffies	20,000 »	
12	Vrederegerechten en politierechtbanken. — Personeel	2,168,000 »	
13	Vrederegerechten en politierechtbanken. — Vergoedingen aan de griffiers voor het materieel der griffies	42,000 »	

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE III.			
JUSTICE MILITAIRE.			
14	Cour militaire. — Personnel. — Indemnités pour le service du secrétariat de l'auditeur général.	41,500 »	157,500 »
15	Cour militaire. — Matériel	2,000 »	
16	Conseils de guerre. — Personnel	106,000 »	
17	Conseils de guerre. — Matériel	8,000 »	
CHAPITRE IV.			
FRAIS DE JUSTICE.			
18	Frais de justice en matière criminelle, correctionnelle et de police, y compris les frais des communications téléphoniques. (Les frais de transport des étrangers conduits à la frontière sont assimilés aux frais de justice et liquidés d'après les mêmes tarifs.) Frais de signification des arrêtés d'expulsion. (<i>Crédit non limitatif</i>)	2,400,000 »	2,416,000 »
19	Traitements des exécuteurs des arrêtés criminels.	1,000 »	
20	Traitements des préposés à la conduite des voitures cellulaires.	15,000 »	
CHAPITRE V.			
PALAIS DE JUSTICE.			
21	Construction, réparation et entretien de locaux. — Subsidés aux provinces et aux communes pour les aider à fournir des locaux convenables pour le service des tribunaux et des justices de paix. — Mobilier du Palais de Justice de Bruxelles : confection, entretien et réparations. — Rémunération pour le service de l'entretien du mobilier du Palais de Justice de Bruxelles. — Mobilier des Cours d'appel de Gand et de Liège et des locaux des Conseils de guerre. (<i>Y compris une somme de 50,000 francs en charge temporaire.</i>)	157,000 »	157,000 »
CHAPITRE VI.			
PUBLICATIONS OFFICIELLES. — COMMISSIONS ET JURYS.			
22	Traitements et salaires du personnel de la direction et des ateliers du <i>Moniteur</i>	200,000 »	
25	Impression du <i>Recueil des lois</i> , du <i>Moniteur</i> , des <i>Annales parlementaires</i> , des <i>Comptes rendus des séances des Chambres</i> et travaux accessoires	105,000 »	

BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN JUSTITIE (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk
HOOFDSTUK III.			
KRIJSGERECHT.			
14	Krijsgerechthof. — Personeel. — Vergoedingen voor den dienst van het secretariaat van den auditeur-generaal	41,500 "	157,500 "
15	Krijsgerechthof. — Materieel	2,000 "	
16	Krijgsraden. — Personeel	106,000 "	
17	Krijgsraden. — Materieel	8,000 "	
HOOFDSTUK IV.			
GERECHTSKOSTEN.			
18	Gerechtskosten in lijfstraffelijke en boetstraffelijke zaken en in politiezaken, de kosten van mededeelingen per telefoon inbegrepen. (De kosten van vervoer der op de grens gebrachte vreemdelingen worden met de gerechtskosten gelijkgesteld en volgens dezelfde tarieven vereffend.) Kosten van beteekening der uitspraakbesluiten (Onbepaald krediet.)	2,400,000 "	2,416,000 "
19	Jaarwedden van de uitvoerders der lijfstraffelijke vonnissen	1,000 "	
20	Jaarwedden der aangestelden tot begeleiding der celrijtuigen	15,000 "	
HOOFDSTUK V.			
PALEIZEN VAN JUSTITIE.			
21	Opbouw, herstelling en onderhoud van lokalen. — Toelagen aan de provinciën en aan de gemeenten om haar te helpen behoorlijke lokalen te verschaffen voor den dienst der rechtbanken en der vrederechters. — Meubelen van het Paleis van Justitie, te Brussel: vervaardiging, onderhoud en herstelling. — Vergoeding voor den onderhoudsdienst der meubelen van het Paleis van Justitie, te Brussel. — Meubelen der beroepshoven van Gent en Luik en van de lokalen der krijgsraden (Inbegrepen eensom van 50,000 frank als tijdelijke last.)	157,000 "	157,000 "
HOOFDSTUK VI.			
OFFICIEELE UITGAVEN. — COMMISSIËN EN JURV'S.			
22	Jaarwedden en dagloon van het personeel van bestuur en werkhuis van den <i>Moniteur</i>	200,000 "	
23	Drukken van de <i>Versameling der wetten</i> , van den <i>Moniteur</i> , van de <i>Annales parlementaires</i> , van de <i>Beknopte Verslagen der handelingen van de Kamers</i> en bijkomende werken	195,000 "	

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
24	Publication d'un recueil d'instructions-circulaires émanées du Département de la Justice; impression d'avant-projets de lois et autres documents législatifs; frais de route et autres des membres des commissions de législation et des jurys d'examen. — Matériel.	8,000 »	512,000 »
25	Publication d'un recueil des anciennes lois des Pays-Bas autrichiens, de la principauté de Liège et d'autres pays dont le territoire est compris dans le Royaume de Belgique.	9,000 »	
26	Traitements et indemnités d'employés attachés à la Commission royale de publication des anciennes lois	10,000 »	
CHAPITRE VII.			
CULTES.			
27	Clergé supérieur du culte catholique	318,300 »	7,270,700 »
28	Clergé inférieur du culte catholique	5,917,000 »	
29	Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'église pour les édifices servant au culte catholique, y compris les tours mixtes, les frais du culte dans l'église du camp de Beverloo et l'ameublement des églises.	900,000 »	
30	Culte protestant et anglican. — Personnel.	89,900 »	
31	Culte protestant et anglican. — Subsides pour frais du culte et dépenses diverses . . .	10,000 »	
32	Culte israélite. — Personnel	24,500 »	
33	Culte israélite. — Frais de bureau du consistoire central et dépenses imprévues . . .	1,000 »	
34	Subsides aux provinces, aux communes et aux consistoires pour construction d'édifices consacrés aux cultes protestant et israélite.	10,000 »	
CHAPITRE VIII.			
BIENFAISANCE.			
<i>Établissements de bienfaisance et d'aliénés.</i>			
35	Frais d'entretien et de transport d'indigents que la loi met à la charge de l'État (<i>Crédit non limitatif</i>).	3,800,000 »	

BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN JUSTITIE (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
24	Uitgeven van eene verzameling van onderrichtingen-omzendbrieven van het Departement van Justitie uitgegaan; drukken van voorwetsontwerpen en andere wetgevingsbescheiden; reiskosten en andere kosten van de leden der commissiën van wetgeving en der examenjury's. — Materieel	8,000 *	512,000 *
25	Uitgeven van eene verzameling der oude wetten van de Oostenrijksche Nederlanden, van het prinsdom Luik en van andere landen welke grondgebied in het Koninkrijk België is begrepen	0,000 *	
26	Jaarweden en vergoedingen van beambten gehecht aan de Koninklijke Commissie voor het uitgeven der oude wetten	10,000 *	
HOOFDSTUK VII.			
BEREDIENSTEN.			
27	Hoogere geestelijkheid van den katholieken eeredienst	318,300 "	
28	Lagere geestelijkheid van den katholieken eeredienst	5,917,000 "	
29	Toelagen aan provinciën, gemeenten en kerkfabrieken voor de gebouwen tot den katholieken eeredienst dienende, daaronder begrepen de dubbeldienstige torens, de eeredienstkosten in de kerk van het kamp van Beverloo en de meubileering van de kerken.	900,000 *	
30	Hervormde en Anglicaansche eeredienst. — Personeel.	89,900 *	
31	Hervormde en Anglicaansche eeredienst. — Toelagen voor eeredienstkosten en verschillende uitgaven	10,000 *	7,270,700 *
32	Israëlitische eeredienst. — Personeel	24,500 *	
33	Israëlitische eeredienst. — Kantoorkosten van het centraal consistorie en onvoorziene uitgaven.	1,000 *	
34	Toelagen aan de provinciën, gemeenten en consistoriën tot oprichting van gebouwen aan den protestantschen en israëlitischen eeredienst gewijd	10,000 *	
HOOFDSTUK VIII.			
WELDADIGHEID.			
<i>Gestichten van weldadigheid en huizen voor krankzinnigen.</i>			
35	Kosten van onderhoud en vervoer van behoeftigen door de wet ten laste van den Staat gebracht. (Onbepaald krediet.)	3,500,000 *	

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
56	Subsides à accorder : 1° à titre extraordinaire à des communes, à des établissements de bienfaisance, à des institutions pour aveugles et sourds-muets et à des asiles d'aliénés ; 2° à titre de secours à des aliénés indigents et aux victimes de l'ophtalmie dite militaire, qui n'ont pas droit à une pension ou à un secours à la charge du Département de la Guerre	150,000 »	
57	Frais de route et de séjour et indemnités de l'inspecteur général des établissements de bienfaisance et des asiles d'aliénés, des inspecteurs adjoints, ainsi que des membres et secrétaires des comités d'inspection des dits asiles.	14,000 »	
<i>Écoles de bienfaisance de l'État.</i>			
58	Écoles de bienfaisance de l'État. — Personnel, y compris les frais de voyage des membres des comités d'inspection et des fonctionnaires et employés des dits établissements	581,500 »	5,322,000 »
39	Écoles de bienfaisance de l'État. — Elèves mis à la disposition du Gouvernement	762,200 »	
40	Écoles de bienfaisance de l'État. — Matériel. — Bâtimens et immeubles	269,300 »	
41	Patronage des jeunes gens sortis des écoles de bienfaisance de l'État	40,000 »	
42	Commission royale des patronages et de la protection de l'enfance	5,000 »	
CHAPITRE IX.			
PRISONS.			
43	Entretien, habillement, couchage et nourriture des détenus. Transfèrement de certains détenus par correspondance extraordinaire et frais de voyage de leurs gardiens. — Articles de consommation et de transformation	1,040,000 »	
44	Salaires des détenus.	190,000 »	
45	Confection et frais d'habillement et d'équipement des surveillants. — Armement du personnel	23,000 »	
46	Frais de voyage des membres des commissions, des fonctionnaires et employés.	18,000 »	
47	Traitemens des fonctionnaires et employés	1,460,000 »	3,084,200 »
48	Indemnité de logement de certains fonctionnaires et employés.	30,200 »	

BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN JUSTITIE (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAC DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
56	Toelagen te verleenen : 1 ^o als buitengewone toelagen aan gemeenten, aan gestichten van weldadigheid, aan gestichten voor blinden en doofstommen en aan gestichten voor krankzinnigen; 2 ^o tot onderstand aan behoeftige krankzinnigen en aan de slachtoffers van militaire oogziekte, die geen recht hebben op pensioen of hulpgeld ten laste van het Departement van Oorlog.	150,000 "	
57	Reis- en verblijfkosten en vergoedingen van den algemeenen opziener der gestichten van weldadigheid en der huizen voor krankzinnigen, van de toegevoegde opzieners, alsmede van de leden en secretarissen van de comiteeten van toezicht dezer laatste gestichten	14,000 "	
<i>Weldadigheidsscholen van den Staat.</i>			
38	Weldadigheidsscholen van den Staat. — Personeel, daaronder de reiskosten van de leden der comiteeten van toezicht en van ambtenaren en beambten dier gestichten	581,500 "	5,522,000 "
59	Weldadigheidsscholen van den Staat. — Ter beschikking van de Regeering gestelde leerlingen	762,200 "	
40	Weldadigheidsscholen van den Staat. — Materieel — Gebouwen en onroerende goederen.	269,500 "	
41	Bescherming van jonge lieden die de weldadigheidsscholen van den Staat verlaten	40,000 "	
42	Koninklijke Commissie der patronaten en tot bescherming der kindsheid.	5,000 "	
HOOFDSTUK IX.			
GEVANGENISSEN.			
43	Onderhoud, kleeding, slaapperief en voeding der gevangenen. Vervoer per buitengewone correspondentiën van zekere gevangenen, en reiskosten hunner bewakers. — Verbruik- en verwerkwaren	1,040,000 "	
44	Werkloon der gevangenen	190,000 "	
45	Maken en kosten van kleeding en uitrusting der wachters. — Wapening van het personeel.	25,000 "	
46	Reiskosten van de leden der commissiën, der ambtenaren en beambten	18,000 "	5,084,200 "
47	Jaarwedden der ambtenaren en beambten.	1,460,000 "	
48	Vergoeding voor huisvesting aan zekere ambtenaren en beambten.	50,200 "	

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DEPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre
49	Frais d'impression et de bureau	18,000 »	
50	Patronage des condamnés libérés	30,000 »	
51	Mobilier . achat, confection et entretien. — Bâtimens : entretien et amélioration — Loyer d'immeubles	275,000 »	
CHAPITRE X.			
FRAIS DE POLICE.			
52	Mesures de sûreté publique	60,000 »	60,000 »
CHAPITRE XI.			
TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ, PENSIONS ET SECOURS.			
53	Traitements temporaires de disponibilité des fonctionnaires et employés des divers services ressortissant au Département	40,000 »	
54	Pensions civiles (Paiement des termes échus avant l'inscription au grand-livre, relatifs à l'exercice 1906 et aux exercices clos) (<i>Credit non limitatif</i>)	20,000 »	
55	Pensions ecclésiastiques. (Paiement des termes échus avant l'inscription au grand-livre, relatifs à l'exercice 1906 et aux exercices clos) (<i>Credit non limitatif</i>)	16,000 »	
56	Secours à des ministres des cultes	30,000 »	142,000 »
57	Secours à accorder, à défaut de pension, à d'anciens magistrats, fonctionnaires, employés ou agents salariés des divers services ressortissant au Département, à leurs veuves ou aux membres de leurs familles dont ils étaient les soutiens, qui se trouvent dans une position malheureuse	31,000 »	
58	Secours à accorder, en cas de situation malheureuse, pour frais de dernière maladie et de funérailles de magistrats, fonctionnaires, employés et agents salariés en activité de service ou à la retraite, des divers services ressortissant au Département	5,000 »	
CHAPITRE XII.			
DÉPENSES IMPRÉVUES.			
59	Dépenses imprévues non libellées au Budget, y compris les dépenses résultant de l'achat de livres qu'il y aurait lieu de fournir aux tribunaux	19,000 »	19,000 »
TOTAL fr.			27,178,100 »

BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN JUSTITIE (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
49	Druk- en kantoorkosten	18,000 "	
50	Bescherming van vrijgestelde veroordeelden	30,000 "	
51	Meubelen : aankoop, maken en onderhoud. — Gebouwen : onderhoud en verbetering. — Huurprijs van gebouwen	275,000 "	
HOOFDSTUK X.			
POLITIEKOSTEN.			
52	Maatregelen van openbare veiligheid	60,000 "	60,000 "
HOOFDSTUK XI.			
WEDDEN VAN BESCHIKBAARHEID, PENSIOENEN EN HULPVERLEENING.			
53	Tijdelijke wedden van beschikbaarheid voor ambtenaren en beambten der onderscheidene van het Departement afhangelnde diensten	40,000 "	
54	Burgerlijke pensioenen. (Betaling der termijnen verschenen vóór de inschrijving in het grootboek, betreffende het dienstjaar 1906 en de gesloten dienstjaren.) (Onbepaald krediet.)	20,000 "	
55	Geestelijke pensioenen. (Betaling der termijnen verschenen vóór de inschrijving in het grootboek, betreffende het dienstjaar 1906 en de gesloten dienstjaren.) (Onbepaald krediet.)	16,000 "	
56	Hulpverlening aan bedienaren der eerediensten	30,000 "	142,000 "
57	Te verlenen hulp, waar geen pensioen genoten wordt, aan voormalige magistraten, ambtenaren, beambten of bezoldigde agenten der onderscheidene van het Departement afhangelnde diensten, aan hunne weduwen of verwanten wier steun zij waren, die in ongelukkige omstandigheden verkeerden	51,000 "	
68	Te verlenen hulp, wanneer ongelukkige omstandigheden voorhanden zijn, wegens kosten van laatste ziekte en teraardbestelling van magistraten, ambtenaren, beambten en bezoldigde agenten, in werkelijken dienst of op pensioen gesteld, der onderscheidene van het Departement afhangelnde diensten	5,000 "	
HOOFDSTUK XII.			
ONVOORZIEBNE UITGAVEN.			
59	Onvoorzicne uitgaven niet in de Begrooting beschreven, met inbegrip der uitgaven voor den aankoop van aan de rechtbanken te verstrekken boeken	10,000 "	10,000 "
TOTAAL . . . fr.			27,178,100 "

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.			
CHAPITRE XIII.			
SERVICES DIVERS.			
60	Construction de prisons cellulaires à Audenarde et à Bruxelles. — Acquisition de terrains. — Plans — Travaux de construction et de parachèvement .	400,000	1,420,000
61	Construction d'une maison de refuge pour femmes	200,000	
62	Travaux d'agrandissement aux écoles de bienfaisance de l'État — Acquisition de terrains.	70,000	
63	Construction et ameublement d'une école de bienfaisance à Ypres. — Parachèvement. — Acquisition de terrains	50,000	
64	Église de Notre-Dame, à Laeken. Parachèvement	400,000	
65	Construction d'une nouvelle église pour la paroisse Saint-Martin, à Arlon	300,000	
TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE . . . fr.			28,598,100

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 27 septembre 1905.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre de la Justice,

J. VAN DEN HEUVEL.

*Le Ministre des Finances
et des Travaux publics,*

C^{te} DE SMET DE NAEYER.

BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN JUSTITIE (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
TWEEDE SECTIE. — UITZONDERLIJKE UITGAVEN.			
HOOFDSTUK XIII.			
VERSCHILLENDE DIENSTEN.			
60	Bouwen van celgevangenhuizen te Audenaerde en Brussel. — Aankoop van gronden. — Plans. — Werken tot aanbouw en voltooiing	400,000 »	1,420,000 »
61	Bouwen van een toevluchtshuis voor vrouwen	200,000 »	
62	Vergrootingswerken in de weldadigheidsscholen van den Staat — Aankoop van gronden	70,000 »	
63	Bouwing en meubileren eener weldadigheidsschool te IJperen. — Voltooiing. — Aankoop van gronden	50,000 »	
64	Onze Lieve-Vrouw kerk van Laken. Voltooiing	400,000 »	
65	Bouwen van eene nieuwe kerk voor de parochie Sint-Martinus, te Aarlen	500,000 »	
TOTAAL DER BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN JUSTITIE.		fr.	28,598,100 »

Gezien en goedgekeurd om gehecht te worden aan Ons besluit
van 27ⁿ September 1905.

LÉOPOLD.

VAN 'S KONINGS WEGE :
De Minister van Justitie,
J. VAN DEN HEUVEL

*De Minister van Financiën
en Openbare Werken,*
C^{te} DE SMET DE NAEYER.

(22)

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE.

pour l'exercice 1906.

_____.

BUDGET DE L'EXERCICE 1906.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																																																																						
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.																																																																																								
CHAPITRE 1^{er}.																																																																																								
ADMINISTRATION CENTRALE.																																																																																								
1	»	Traitement du Ministre																																																																																						
2	»	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service :																																																																																						
<i>Personnel.</i>																																																																																								
			<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th data-bbox="948 833 1027 900" rowspan="2">NOMBRE d'agents.</th> <th colspan="2" data-bbox="1034 824 1248 869">Traitement assigné à chaque grade ou emploi.</th> <th data-bbox="1257 833 1353 900" rowspan="2">MONTANT de la dépense.</th> </tr> <tr> <th data-bbox="1043 900 1139 922">MINIMUM.</th> <th data-bbox="1145 900 1241 922">MAXIMUM.</th> </tr> </thead> </table>		NOMBRE d'agents.	Traitement assigné à chaque grade ou emploi.		MONTANT de la dépense.	MINIMUM.	MAXIMUM.																																																																														
NOMBRE d'agents.	Traitement assigné à chaque grade ou emploi.		MONTANT de la dépense.																																																																																					
	MINIMUM.	MAXIMUM.																																																																																						
			<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tbody> <tr> <td data-bbox="979 1003 995 1025">1</td> <td data-bbox="1091 1003 1171 1025" style="text-align: center;">10,000</td> <td></td> <td data-bbox="1267 1003 1347 1025">10,000</td> </tr> <tr> <td data-bbox="979 1039 995 1061">4</td> <td data-bbox="1059 1039 1123 1061">9,000</td> <td data-bbox="1155 1039 1219 1061">10,000</td> <td data-bbox="1267 1039 1347 1061">40,000</td> </tr> <tr> <td data-bbox="979 1075 995 1097">2</td> <td data-bbox="1059 1075 1123 1097">7,000</td> <td data-bbox="1155 1075 1219 1097">8,000</td> <td data-bbox="1267 1075 1347 1097">23,000</td> </tr> <tr> <td data-bbox="979 1111 995 1133">3</td> <td data-bbox="1059 1111 1123 1133">7,000</td> <td data-bbox="1155 1111 1219 1133">8,000</td> <td data-bbox="1267 1111 1347 1133">23,800</td> </tr> <tr> <td data-bbox="979 1146 995 1169">10</td> <td data-bbox="1043 1146 1107 1169">5,500</td> <td data-bbox="1139 1146 1203 1169">6,500</td> <td data-bbox="1267 1146 1347 1169">64,150</td> </tr> <tr> <td data-bbox="979 1182 995 1205">5</td> <td data-bbox="1043 1182 1107 1205">4,000</td> <td data-bbox="1139 1182 1203 1205">5,000</td> <td data-bbox="1267 1182 1347 1205">15,300</td> </tr> <tr> <td data-bbox="979 1218 995 1240">20</td> <td data-bbox="1043 1218 1107 1240">4,000</td> <td data-bbox="1139 1218 1203 1240">5,000</td> <td data-bbox="1267 1218 1347 1240">95,200</td> </tr> <tr> <td data-bbox="979 1254 995 1276">20</td> <td data-bbox="1043 1254 1107 1276">5,100</td> <td data-bbox="1139 1254 1203 1276">3,800</td> <td data-bbox="1267 1254 1347 1276">67,650</td> </tr> <tr> <td data-bbox="979 1290 995 1312">14</td> <td data-bbox="1043 1290 1107 1312">2,600</td> <td data-bbox="1139 1290 1203 1312">5,000</td> <td data-bbox="1267 1290 1347 1312">41,700</td> </tr> <tr> <td data-bbox="979 1326 995 1348">21</td> <td data-bbox="1043 1326 1107 1348">2,100</td> <td data-bbox="1139 1326 1203 1348">2,500</td> <td data-bbox="1267 1326 1347 1348">49,200</td> </tr> <tr> <td data-bbox="979 1361 995 1384">15</td> <td data-bbox="1043 1361 1107 1384">1,400</td> <td data-bbox="1139 1361 1203 1384">2,000</td> <td data-bbox="1267 1361 1347 1384">25,200</td> </tr> <tr> <td data-bbox="979 1397 995 1420">1</td> <td data-bbox="1059 1397 1075 1420">»</td> <td data-bbox="1155 1397 1171 1420">»</td> <td data-bbox="1267 1397 1347 1420">1,900</td> </tr> <tr> <td data-bbox="979 1433 995 1456">7</td> <td data-bbox="1043 1433 1107 1456">1,200</td> <td data-bbox="1139 1433 1203 1456">2,000</td> <td data-bbox="1267 1433 1347 1456">10,400</td> </tr> <tr> <td data-bbox="979 1469 995 1491">18</td> <td data-bbox="1043 1469 1107 1491">1,200</td> <td data-bbox="1139 1469 1203 1491">2,000</td> <td data-bbox="1267 1469 1347 1491">29,400</td> </tr> <tr> <td data-bbox="979 1505 995 1527">1</td> <td data-bbox="1043 1505 1107 1527">1,800</td> <td data-bbox="1139 1505 1203 1527">2,500</td> <td data-bbox="1267 1505 1347 1527">1,950</td> </tr> <tr> <td data-bbox="979 1541 995 1563">1</td> <td data-bbox="1043 1541 1107 1563">1,400</td> <td data-bbox="1139 1541 1203 1563">2,400</td> <td data-bbox="1267 1541 1347 1563">2,800</td> </tr> <tr> <td data-bbox="979 1576 995 1599">11</td> <td data-bbox="1043 1576 1107 1599">1,000</td> <td data-bbox="1139 1576 1203 1599">2,000</td> <td data-bbox="1267 1576 1347 1599">16,600</td> </tr> <tr> <td data-bbox="979 1612 995 1635">2</td> <td data-bbox="1059 1612 1091 1635">700</td> <td data-bbox="1155 1612 1187 1635">1,600</td> <td data-bbox="1267 1612 1347 1635">2,650</td> </tr> <tr> <td data-bbox="979 1648 995 1671">6</td> <td data-bbox="1059 1648 1091 1671">700</td> <td data-bbox="1155 1648 1187 1671">1,500</td> <td data-bbox="1267 1648 1347 1671">6,500</td> </tr> <tr> <td data-bbox="979 1684 995 1706">8</td> <td data-bbox="1059 1684 1091 1706">500</td> <td data-bbox="1155 1684 1187 1706">1,000</td> <td data-bbox="1267 1684 1347 1706">7,150</td> </tr> <tr> <td data-bbox="979 1720 995 1742">•</td> <td data-bbox="1059 1720 1075 1742">»</td> <td data-bbox="1155 1720 1171 1742">»</td> <td data-bbox="1267 1720 1347 1742">45,450</td> </tr> </tbody> </table>		1	10,000		10,000	4	9,000	10,000	40,000	2	7,000	8,000	23,000	3	7,000	8,000	23,800	10	5,500	6,500	64,150	5	4,000	5,000	15,300	20	4,000	5,000	95,200	20	5,100	3,800	67,650	14	2,600	5,000	41,700	21	2,100	2,500	49,200	15	1,400	2,000	25,200	1	»	»	1,900	7	1,200	2,000	10,400	18	1,200	2,000	29,400	1	1,800	2,500	1,950	1	1,400	2,400	2,800	11	1,000	2,000	16,600	2	700	1,600	2,650	6	700	1,500	6,500	8	500	1,000	7,150	•	»	»	45,450
1	10,000		10,000																																																																																					
4	9,000	10,000	40,000																																																																																					
2	7,000	8,000	23,000																																																																																					
3	7,000	8,000	23,800																																																																																					
10	5,500	6,500	64,150																																																																																					
5	4,000	5,000	15,300																																																																																					
20	4,000	5,000	95,200																																																																																					
20	5,100	3,800	67,650																																																																																					
14	2,600	5,000	41,700																																																																																					
21	2,100	2,500	49,200																																																																																					
15	1,400	2,000	25,200																																																																																					
1	»	»	1,900																																																																																					
7	1,200	2,000	10,400																																																																																					
18	1,200	2,000	29,400																																																																																					
1	1,800	2,500	1,950																																																																																					
1	1,400	2,400	2,800																																																																																					
11	1,000	2,000	16,600																																																																																					
2	700	1,600	2,650																																																																																					
6	700	1,500	6,500																																																																																					
8	500	1,000	7,150																																																																																					
•	»	»	45,450																																																																																					
A REPORTER. . . fr.																																																																																								

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1906.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1905.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1904	DÉPENSES de L'EXERCICE 1903.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
21,000	21,000	.	.	21,000	21,000 »	
573,000	543,000	30,000	.	528,000	510,251 87	<p>(1) Application de l'article 5 de l'arrêté organique.</p> <p>(2) Deux inspecteurs généraux avec rang et traitement de directeur général et application de l'article 5 de l'arrêté organique.</p> <p>(3) Application à un directeur de l'article 5 de l'arrêté organique.</p> <p>(4) Application à un chef de division de l'article 5 de l'arrêté organique.</p> <p>(5) Deux contrôleurs avec rang et traitement de chef de division.</p> <p>(6) Application à deux chefs de bureau de l'article 5 de l'arrêté organique.</p> <p>(7) Id. à 1 sous-chef de bureau.</p> <p>(8) Id. à 2 commis de 1^{re} classe.</p> <p>(9) Id. à 1 commis de 2^e classe.</p> <p>(10) Application de l'article 14 de l'arrêté ministériel du 8 septembre 1890.</p> <p>(11) Id. à 2 messagers.</p> <p>(12) Id. à 1 nettoyeur.</p>
594,000	564,000	30,000	.	549,000	531,251 87	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1906.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1905.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1904.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1905.	Observations
		AUGMENTATION.	DIMINUTION			
594,000	564,000	30,000	»	549,000	551,251 87	
90,000	83,000	7,000	»	92,200	79,999 67	
9,000	9,000	»	»	9,000	6,910 94	
13,500	15,500	»	»	14,500	12,919 70	
706,500	669,500	37,000	»	664,700	631,082 18	
AUGMENTATION. . fr.		37,000				
291,000	289,000	2,000	»	289,000	280,186 16	
5,200	5,200	»	»	6,200	5,131 92	
296,200	294,200	2,000	»	295,200	285,318 08	

DÉVELOPPEMENTS — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1906.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1905.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1904.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1903.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
296,200	294,200	2,000	»	295,200	285,318 08	
1,393,000	1,387,000	6,000	»	1,382,000	1,305,094 14	
33,000	33,000	»	»	33,600	31,964 58	
1,722,200	1,714,200	8,000	»	1,710,800	1,622,373 77	

BUDGET DE L'EXERCICE 1906.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
		REPORT. . . . fr.				
		TRIBUNAUX DE PREMIÈRE INSTANCE ET DE COMMERCE. — <i>Personnel</i>				
		Tribunaux de première instance.				
		1 ^{re} CLASSE. — <i>Bruxelles, Gand, Liège et Anvers.</i>				
		<i>Personnel</i>				
	a.	Présidents	4	9200 à 10100	38,300	
		Vice-présidents	16	7100 à 8000	123,100	
		Juges d'instruction	20	6250 à 8050	138,600	
		Juges	43	5000 à 6500	239,400	
		Procureurs du Roi	4	9400 à 10100	39,100	
		Substituts	31	5000 à 5600	163,900	
		Greffiers	4	9000 à 9900	37,200	1,061,500
		Greffiers adjoints	49	5200 à 5500	192,000	
		Secrétaires des parquets	4	4000 à 5200	18,100	
		Commis chefs des parquets	7	2800 à 3600	22,200	
		Commis des parquets	25	1200 à 2400	40,400	
		Huissiers audienciers	25	400	9,200	
		2 ^e CLASSE. — <i>Arlon, Bruges, Charleroi, Courtrai, Dinant, Louvain, Mons, Namur, Nivelles, Tongres, Termonde, Tournai, Verviers et Hasselt.</i> — <i>Personnel.</i>				
	b.	Présidents	14	8200 à 9400	119,300	
		Vice-présidents	14	6100 à 7600	93,200	
		Juges d'instruction	26	5250 à 6750	154,100	
		Juges	54	4500 à 6000	265,700	
		Procureurs du Roi	14	7600 à 9100	114,800	
		Substituts	33	4500 à 5700	156,000	
		Greffiers	14	6300 à 7800	100,800	1,399,700
		Greffiers adjoints	59	3000 à 4800	226,500	
		Secrétaires des parquets	14	3600 à 5700	65,400	
		Commis chefs des parquets	5	2800 à 3600	16,400	
		Commis des parquets	37	1200 à 2800	67,800	
		Huissiers audienciers	30	300	15,000	
		Indemnités allouées à divers greffiers de tribunaux de première instance (loi du 25 novembre 1889)			6,700	
		3 ^e CLASSE. — <i>Audenarde, Furnes, Huy, Malines, Marche, Neufchâteau, Turnhout et Ypres.</i> — <i>Personnel.</i>				
	c.	Présidents	8	6600 à 8400	58,200	
		Juges d'instruction	9	4750 à 5950	48,750	
		Juges	17	4000 à 5200	73,100	
		Procureurs du Roi	8	6600 à 7800	60,000	
		Substituts	9	4000 à 4500	37,500	
		Greffiers	8	5000 à 6600	45,600	426,450
		Greffiers adjoints	16	2800 à 4000	52,300	
		Secrétaires des parquets	8	5200 à 4400	30,000	
		Commis des parquets	11	1200 à 2000	17,800	
		Huissiers audienciers	16	200	3,200	
40		À REPORTER. . . . fr.				2,887,650

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CREDITS demandés POUR L'EXERCICE 1906.	CREDITS alloués POUR L'EXERCICE 1905.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1904	DÉPENSES de L'EXERCICE 1905.	<i>Observations</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,722,200	1,714,200	8,000	»	1,710,800	1,622,375 77	
5,370,000	5,310,000	60,000	»	5,253,000	5,154,635 54	
5,092,200	5,024,200	68,000	»	4,983,800	4,777,009 31	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CREDITS demandés POUR L'EXERCICE 1906.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1905.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1904.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1905.	Observations.
		AUGMENTATION	DIMINUTION.			
5,092,200	5,024,200	68,000	»	4,965,800	4,777,009 51	
29,000	29,000	»	»	29,000	26,886 64	
2,168,000	2,160,000	8,000	»	2,124,000	2,043,379 16	
42,000	42,000	»	»	42,000	41,044 40	
7,351,200	7,255,200	76,000	»	7,158,800	6,888,319 51	
AUGMENTATION. . fr		76,000				

(1) 3 titulaires jouissent à titre personnel du traitement de la 1^{re} classe. (Loi du 25 novembre 1889.)

(2) 1 titulaire jouit, etc., de la 2^e classe. (Id.)

(3) 6 titulaires jouissent, etc., de la 1^{re} classe. (Id.)

(4) 1 titulaire jouit, etc., de la 2^e classe. (Id.)

BUDGET DE L'EXERCICE 1906.

NUMÉRO des articles	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
			KOHN d'agents	APPOINTEMENTS par an	MONTANT de la dépense.
CHAPITRE III.					
JUSTICE MILITAIRE.					
COUR MILITAIRE. — Personnel.					
14	"	Président	1	10,800	10,800
		Auditeur général	1	10,800	10,800
		Substitut de l'auditeur général	1	7,400	7,400
		Greffier	1	4,600	4,600
		Id. adjoint	1	2,900	2,900
		Messagers	2	1600 à 2000	3,600
		Augmentations de traitements	"	"	400
		Indemnité pour le service de l'auditorat général	"	"	1,000
15	"	Cour militaire. — Matériel			
CONSEILS DE GUERRE. — Personnel.					
		Auditeurs militaires de 1 ^{re} classe	2	7100 à 7400	14,500
		Substituts	2	4,300	8,600
		Auditeurs militaires de 2 ^e classe	3	6700 à 7800	21,700
		Substituts	2	4,300	8,600
		Auditeurs militaires de 3 ^e classe	2	6200 à 6500	12,700
		Greffiers de 1 ^{re} classe	2	3,500	7,000
		Id. de 2 ^e id.	3	3,500	9,900
		Id. de 3 ^e id.	2	3,100	6,200
16	"	Greffiers adjoints de 1 ^{re} classe	2	2000 à 2200	4,200
		Id. de 2 ^e id.	1	2,000	2,000
		Id. de 3 ^e id.	"	"	"
		Employés dans les auditorats	2	2200 à 2600	4,800
		Messagers	2	1,150	2,300
		Huissiers	"	200	200
		Indemnités et augmentations de traitement	"	"	3,500
17	"	Conseils de guerre. — Matériel			
TOTAL DU CHAPITRE III. fr.					
CHAPITRE IV.					
FRAIS DE JUSTICE.					
Frais de justice en matière criminelle, correctionnelle et de police, y compris les frais de communications téléphoniques. (Les frais de transport des étrangers conduits à la frontière sont assimilés aux frais de justice et liquidés d'après les mêmes tarifs.) Frais de signification des arrêtés d'expulsion (<i>Credit non limitatif</i>) :					
18	a.	Frais de justice en matière criminelle, correctionnelle et de police — Indemnités aux victimes d'erreurs judiciaires			2,350,000 "
	b.	Frais de justice pour affaires du ressort de la Cour militaire, des conseils de guerre et de la garde civique			50,000 "
19	"	Traitements des exécuteurs des arrêts criminels			
20	"	Traitements des préposés à la conduite des voitures cellulaires			
TOTAL DU CHAPITRE IV. fr.					

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1906.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1905.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1904.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1903.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
41,500	41,500	»	»	40,800	39,700 12	
2,000	2,000	»	»	2,000	1,759 55	
106,000	105,000	5,000	»	99,500	96,637 67	
8,000	8,000	»	»	8,000	6,644 45	
157,500	154,500	5,000	»	150,000	144,761 59	
AUGMENTATION. . fr.		3,000				
2,400,000	2,300,000	100,000	»	2,500,000	2,595,109 86	
1,000	1,000	»	»	1,000	999 96	
15,000	14,000	1,000	»	14,000	12,964 96	
2,416,000	2,315,000	101,000	»	2,515,000	2,609,074 78	
AUGMENTATION. . fr.		101,000				

BUDGET DE L'EXERCICE 1906.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA les dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																							
CHAPITRE V.																									
PALAIS DE JUSTICE.																									
21	"	Construction, réparation et entretien de locaux. — Subsidés aux provinces et aux communes pour les aider à fournir des locaux convenables pour le service des tribunaux et des justices de paix. — Mobilier du Palais de justice de Bruxelles : confection, entretien et réparations. — Rémunération pour le service de l'entretien du mobilier du Palais de justice de Bruxelles. — Mobilier des Cours d'appel de Gand et de Liège et des locaux des Conseils de guerre (Y compris une somme de 50,000 francs en charge temporaire.)																							
		TOTAL DU CHAPITRE V. fr.																							
CHAPITRE VI.																									
PUBLICATIONS OFFICIELLES. — COMMISSIONS ET JURYS.																									
22	"	Traitements et salaires du personnel de la direction et des ateliers du <i>Moniteur</i> :																							
		<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 50%;">NOMBRE D'AGENTS.</th> <th style="width: 20%;">Appointements par an.</th> <th style="width: 30%;">Montant de la dépense.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1 Directeur</td> <td style="text-align: right;">8,800 »</td> <td rowspan="7" style="vertical-align: middle; text-align: center;">} 20,000 »</td> </tr> <tr> <td>1 Contrôleur de la comptabilité.</td> <td style="text-align: right;">800 »</td> </tr> <tr> <td>1 Secrétaire comptable.</td> <td style="text-align: right;">3,200 »</td> </tr> <tr> <td>1 Commis.</td> <td style="text-align: right;">2,400 »</td> </tr> <tr> <td>1 Commis classeur.</td> <td style="text-align: right;">2,400 »</td> </tr> <tr> <td>1 Concierge</td> <td style="text-align: right;">700 »</td> </tr> <tr> <td>1 Nettoyeuse.</td> <td style="text-align: right;">900 »</td> </tr> <tr> <td>Nominations. Augmentations éventuelles de traitements. Indemnités :</td> <td style="text-align: right;">800 »</td> <td rowspan="2" style="vertical-align: middle; text-align: center;">} 270,000 »</td> </tr> <tr> <td>Personnel des ateliers.</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	NOMBRE D'AGENTS.	Appointements par an.	Montant de la dépense.	1 Directeur	8,800 »	} 20,000 »	1 Contrôleur de la comptabilité.	800 »	1 Secrétaire comptable.	3,200 »	1 Commis.	2,400 »	1 Commis classeur.	2,400 »	1 Concierge	700 »	1 Nettoyeuse.	900 »	Nominations. Augmentations éventuelles de traitements. Indemnités :	800 »	} 270,000 »	Personnel des ateliers.	
NOMBRE D'AGENTS.	Appointements par an.	Montant de la dépense.																							
1 Directeur	8,800 »	} 20,000 »																							
1 Contrôleur de la comptabilité.	800 »																								
1 Secrétaire comptable.	3,200 »																								
1 Commis.	2,400 »																								
1 Commis classeur.	2,400 »																								
1 Concierge	700 »																								
1 Nettoyeuse.	900 »																								
Nominations. Augmentations éventuelles de traitements. Indemnités :	800 »	} 270,000 »																							
Personnel des ateliers.																									
23	"	Impression du <i>Recueil des lois</i> , du <i>Moniteur</i> , des <i>Annales parlementaires</i> , des <i>Comptes rendus des séances des Chambres</i> et travaux accessoires																							
24	"	Publication d'un recueil d'instructions-circulaires émanées du Département de la Justice; impression d'avant-projets de lois et autres documents législatifs; frais de route et autres des membres des commissions de législation et des jurys d'examen. Matériel																							
25	"	Publication d'un recueil des anciennes lois des Pays-Bas autrichiens, de la principauté de Liège et d'autres pays dont le territoire est compris dans le royaume de Belgique																							
26	"	Indemnités et traitements d'employés attachés à la Commission royale de publication des anciennes lois.																							
		TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.																							

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1906.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1905.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1904.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1903.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
157,000	157,000	»	»	107,000	70,722 07	
157,000	157,000	»	»	107,000	70,722 07	
290,000	290,000	»	»	266,000	268,819 92	
195,000	195,000	»	»	105,000	109,869 41	
8,000	8,000	»	»	8,000	5,001 78	
9,000	9,000	»	»	9,000	8,961 45	
10,000	10,000	»	»	10,000	9,499 46	
512,000	512,000	»	»	398,000	402,152 02	

BUDGET DE L'EXERCICE 1906.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		
		CHAPITRE VII.		
		CULTES.		
27	»	Clergé supérieur du culte catholique :		
		CLERGÉ SUPÉRIEUR.		
		Nombre d'agents.	Appointements par an.	TOTAL des traitements.
		Archevêque	1 21,000 »	21,000 »
		Evêques	5 16,000 »	80,000 »
		Frais de tournées et du secrétariat Secrétaires d'archevêché	» »	25,600 »
		— d'évêché	3 1,500 »	4,500 »
		Vicaires généraux	10 1,000 »	10,000 »
		— — — — —	4 4,500 »	18,000 »
		— — — — —	10 4,000 »	40,000 »
		Chanoines	38 2,400 »	91,200 »
		— — — — —	14 2,000 »	28,000 »
28	»	Clergé inférieur du culte catholique :		
		CLERGÉ INFÉRIEUR.		
		Nombre d'agents.	Appointements par an.	TOTAL des traitements.
		Curés de 1 ^{re} classe	126 2,100 »	264,600 »
		Curés de 2 ^e classe	47 1,800 »	84,600 »
		— — — — —	37 1,600 »	59,200 »
		— — — — —	37 1,400 »	51,800 »
		Desservants	826 1,400 »	1,156,400 »
		— — — — —	929 1,200 »	1,114,800 »
		— — — — —	1 1,100 »	1,100 »
		— — — — —	1,265 1,000 »	1,265,000 »
		Chapelains	7 1,000 »	7,000 »
		— — — — —	27 900 »	24,300 »
		— — — — —	119 800 »	95,200 »
		Vicaires	22 1,000 »	22,000 »
		— — — — —	833 900 »	749,700 »
		— — — — —	1,150 800 »	920,000 »
		Places restant à créer en 1905	» »	9,800 »
		Desservants d'églises annexes et d'autres ser- vices reconnus par l'État. — Indemnités. — Places nouvelles à créer en 1906. — Élévation de curés de la 2 ^e classe à la 1 ^{re}	» »	91,800 »
29	»	Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'église, pour les édifices servant au culte catholique, y compris les tours mixtes, les frais du culte dans l'église du camp de Beverloo et l'ameublement des églises		
		A REPORTER. . . fr.		

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1906	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1905.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1904.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1905	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
318,300	317,500	800	.	318,300	317,633 38	
5,917,000	5,844,000	73,000	.	5,756,700	5,703,425 38	
900,000	900,000	"	.	900,000	900,000 .	
7,135,300	7,061,500	73,800	"	6,975,000	6,921,058 73	

BUDGET DE L'EXERCICE 1906.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
		REPORT. . . fr.			
30		Culte protestant et anglican (<i>personnel</i>) :			
		PASTEURS ET EMPLOYÉS.	NOMBRE d'agents.	Appointements par an	TOTAL des traitements.
		Pasteurs	7	4,000 »	28,000 »
		—	1	3,951 20	3,951 20
		—	1	3,528 »	3,528 »
		—	2	2,900 »	5,800 »
		—	1	2,500 »	2,500 »
		—	5	2,400 »	12,000 »
		—	6	2,280 »	13,680 »
		—	1	2,000 »	2,000 »
		—	1	1,900 »	1,900 »
		—	6	1,200 »	7,200 »
		Lecteur-chantre	1	1,008 »	1,008 »
		—	1	762 »	762 »
		—	3	480 »	1,440 »
		Sacristain	1	504 »	504 »
		Marguilliers	2	258 »	516 »
		—	9	252 »	2,268 »
		Création de nouveaux emplois et augmentations de traitements	»	»	2,862 80
31		Culte protestant et anglican. — Subsidés pour frais du culte et dépenses diverses			
32		Culte israélite (<i>personnel</i>) :			
		MINISTRES ET EMPLOYÉS.	NOMBRE d'agents.	Appointements par an.	TOTAL des traitements.
		Grand rabbin	1	5,292 »	5,292 »
		Rabbins	2	2,500 »	5,000 »
		Ministres officiants	2	2,125 »	4,250 »
		—	2	1,500 »	3,000 »
		—	1	1,400 »	1,400 »
		—	2	1,300 »	2,600 »
		—	1	1,200 »	1,200 »
		—	1	800 »	800 »
		Secrétaire du consistoire	1	800 »	800 »
		Augmentations de traitements	»	»	158 »
33		Culte israélite. — Frais de bureau du consistoire central et dépenses imprévues			
34		Subsidés aux provinces, aux communes et aux consistoires pour construction d'édifices consacrés aux cultes protestant et israélite			
TOTAL DU CHAPITRE VII.					fr.

DEVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1906	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1905.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1904.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1905.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION	DIMINUTION.			
7,155,300	7,061,500	75,800	»	6,975,000	6,921,038 75	
89,900	89,900	»	»	89,900	86,375 19	
10,000	10,000	»	»	10,000	9,422 72	
24,500	24,500	»	»	24,500	20,529 50	
1,000	1,000	»	»	1,000	1,000 »	
10,000	10,000	»	»	10,000	1,522 58	
7,270,700	7,196,900	75,800	»	7,110,400	7,030,708 72	
AUGMENTATION . . fr.		75,800				

BUDGET DE L'EXERCICE 1906.

NUMÉRO des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
CHAPITRE VIII.					
BIENFAISANCE.					
<i>Établissements de bienfaisance et d'aliénés.</i>					
35	»	Frais d'entretien et de transport d'indigents que la loi met à la charge de l'État. (<i>Credit non limitatif.</i>)			
36	»	Subsides à accorder : 1° à titre extraordinaire à des communes, à des établissements de bienfaisance, à des institutions pour aveugles et sourds-muets et à des asiles d'aliénés; 2° à titre de secours à des aliénés indigents et aux victimes de l'ophtalmie dite militaire, qui n'ont pas droit à une pension ou à un secours à la charge du Département de la Guerre.			
37	»	Frais de route et de séjour et indemnités de l'inspecteur général des établissements de bienfaisance et des asiles d'aliénés, des inspecteurs adjoints, ainsi que des membres et secrétaires des comités d'inspection desdits asiles.			
<i>Écoles de bienfaisance de l'État.</i>					
38	»	Écoles de bienfaisance de l'État. — <i>Personnel</i> (y compris les frais de voyage des membres des comités d'inspection et des fonctionnaires et employés desdits établissements) :			
PERSONNEL.					
		NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS minimum. maximum.	TOTAL des traitements.	
	Directeurs	4	5,000	9,600	25,000
	Directrice	1	1,200		1,200
	Sous-directeur	1	3,000	4,500	3,600
	Chef de bureau	1	3,500	4,500	4,500
	Aumôniers catholiques	5	2,600	3,500	14,700
	Aumônier adjoint	1	1,800	2,200	2,000
	Médecins	5	2,400	2,800	14,440 (1)
	— adjoints	2	1,800	2,200	4,400
	Instituteurs principaux	4	2,700	3,200	12,400
	— adjoints	17	2,000	2,400	39,500
	Agents comptables	4	3,500	3,900	15,020
	Commis comptable	1	2,200	2,900	2,800
	Commis de 1 ^{re} classe	10	2,200	2,900	24,200
	— de 2 ^e classe	9	1,700	2,100	17,000
	— de 3 ^e classe	5	1,500	1,600	6,800
	Magasiniers	5	1,700	2,100	10,000
	Surveillantes religieuses	53	700	900	37,700
	Chefs-surveillants	7	2,000	2,800	17,120
	Surveillants de 1 ^{re} , 2 ^e et 3 ^e classe	124	1,200	1,900	193,600
	Surveillant de culture	1		2,100	2,100
	Maitres de musique	2	»	»	750
	Organistes, chantres, acolytes	9	»	»	1,425
	Aumôniers protestants et israélites	1	»	»	252
	Dépenses imprévues (remplacement provisoire d'agents malades, secours, indemnités, etc.)	»	»	»	9,750
	Frais de représentation	»	»	»	600
	Gages du portier, des infirmiers, des autres agents de la ferme, du boulanger, etc.	»	»	»	79,870
	Augmentations éventuelles	»	»	»	15,825
	Frais de route et de séjour	»	»	»	6,250
	Frais d'habillement et d'équipement des surveillants	»	»	»	12,900
	Affiliation des ouvriers à la Caisse de retraite	»	»	»	6,000
A REPORTER.				fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

1	CRÉDITS	CRÉDITS	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS	DÉPENSES	Observations.
	demandés POUR L'EXERCICE 1906.	alloués POUR L'EXERCICE 1905.	AUGMENTATION.	DIMINUTION.	alloués POUR L'EXERCICE 1904.	de L'EXERCICE 1905.	
	5,500,000	5,300,000	200,000	•	5,500,000	5,718,731 66	
	150,000	150,000	•	•	150,000	150,000 •	
	14,000	14,000	•	•	14,000	14,000 •	
2	581,500	581,500	•	•	561,500	553,461 56	(1) Application de l'article 5 de l'arrêté du 12 décembre 1896, fixant les traitements du personnel (augmentation du cinquième du taux maximum).
	4,245,500	4,045,500	200,000	•	4,025,500	4,436,193 22	

BUDGET DE L'EXERCICE 1906.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
			Report. . . . fr.		
		Écoles de bienfaisance de l'État. — Élèves mis à la disposition du Gouvernement :			
39	a.	Entretien et transfert des élèves placés dans les écoles de bienfaisance de l'État fr.	562,200 »		
	b.	Id. id. id. en apprentissage chez des particuliers ou confiés à des établissements d'instruction ou de charité	200,000 »		
		Écoles de bienfaisance de l'État. — Matériel. — Bâtiments et immeubles :			
40	a.	Achat, confection et entretien du mobilier, frais d'impression et de bureau fr.	50,000 »		
	b.	Dépenses relatives aux bâtiments, aux immeubles et au domaine agricole.	219,300 »		
41	»	Patronage des jeunes gens sortis des écoles de bienfaisance de l'État			
42	»	Commission royale des patronages et de la protection de l'enfance			
			TOTAL DU CHAPITRE VIII. fr.		
		CHAPITRE IX.			
		PRISONS.			
43	»	Entretien, habillement, couchage et nourriture des détenus. Transfèrement de certains détenus par correspondance extraordinaire et frais de voyage de leurs gardiens. — Articles de consommation et de transformation			
44	»	Salaires des détenus			
45	»	Confection et frais d'habillement et d'équipement des surveillants — Armement du personnel			
46	»	Frais de voyage des membres des commissions, ainsi que des fonctionnaires et employés.			
47	»	Traitements des fonctionnaires et employés :			
		PERSONNEL.			
DÉSIGNATION DES EMPLOIS.		NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS.		TOTAL des traitements.
			Minimum.	Maximum.	
	Secrétaires des Commissions administratives	5	2,200	2,800	7,800 »
	Secrétaire de la Commission centrale d'examen.	1	1,000	1,000	1,000 »
	Directeurs	29	5,000	6,500	136,500 »
	— adjoints	7	3,000	4,500	55,000 (1)
	Aumôniers catholiques	29	700	2,800	55,320 »
	— adjoints.	6	1,800	2,200	12,600 »
	Médecins	27	700	2,800	58,450 »
	— adjoints	4	1,800	2,200	7,750 »
	— aliénistes	2	1,500	2,500	5,000 »
	Pharmaciens	5	2,500	3,000	9,000 »
	Instituteurs	18	1,800	2,800	45,060 »
	— adjoints	4	1,800	2,200	8,220 »
	A REPORTER.	133			
					A REPORTER. . . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1906.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1905	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1904.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1905	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
4,245,500	4,045,500	200,000	»	4,025,500	4,456,195 22	
762,200	762,200	»	»	742,200	757,224 86	
269,500	269,500	»	»	254,300	265,783 57	
40,000	40,000	»	»	40,000	37,500 »	
5,000	5,000	»	»	5,000	3,450 74	
5,322,000	5,122,000	200,000	»	5,067,000	5,498,132 39	
AUGMENTATION. . fr.		200,000				
1,040,000	1,040,000	»	»	1,120,500 »	1,086,000 0	
190,000	190,000	»	»	205,100 »	196,845 14	
25,000	25,000	»	»	28,500 »	23,762 67	
18,000	18,000	»	»	21,400 »	18,170 54	
1,271,000	1,271,000	»	»	1,575,100 »	1,524,778 15	

(1) L'écart qui existe entre ce chiffre et la somme des traitements portés au taux maximum provient de l'octroi du cinquième du maximum prévu par l'arrêté royal du 19 mars 1900

BUDGET DE L'EXERCICE 1906.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des develop- pements.	DÉSIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.				
		DÉSIGNATION DES EMPLOIS.	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENTS. Minimum. Maximum.		TOTAL des traitements.
					REPORT. fr.	
					PERSONNEL (suite).	
		REPORT.	133			
		Comptables des prisons de 1 ^{re} classe.	5	2,800	3,400	18,020 (1)
		Commis de 1 ^{re} classe.	29	2,500	2,900	81,460 »
		— de 2 ^e —	27	1,600	2,000	55,500 »
		— de 2 ^e — (comptables).	27	1,900	2,500	65,600 »
		— de 3 ^e —	15	1,200	1,500	18,150 »
		Surnuméraires et aides-commis.	12	300	600	3,400 »
		Magasiniers.	4	1,600	2,000	8,100 (1)
		Surveillantes religieuses.	84	700	800	59,538 »
		— laïques	5	800	800	4,000 »
		Chefs-surveillants.	18	1,800	2,600	40,500 »
		Surveillants de 1 ^{re} , 2 ^e et 3 ^e classe.	388	1,500	1,600	576,580 »
		Aides-surveillants (École)	15	1,100	1,100	16,500 »
		Surveillants des travaux	14	1,600	2,200	32,580 (1)
		Commissionnaires et barbiers	13	350	1,000	10,925 »
		Maitre de musique.	1	600	600	600 »
		Organistes. — Chantres. — Acolytes	61	40	200	9,015 »
		Aumôniers protestants et israélites	26	240	500	7,630 »
		Chevrons aux surveillants	»	50	300	37,330 »
		Dépenses imprévues (remplacement provisoire d'agents malades, secours, indemnités, etc.)	»	»	»	6,277 »
		Gratifications annuelles aux commis et surveillants pour service de nuit, etc.	»	»	»	8,875 »
		Création de deux places de surveillant à Audenarde	2	»	»	2,900 »
		Création d'une place de commis à Charleroi	1	»	»	1,800 »
		Création d'une place d'instituteur adjoint et de cinq places de surveillant à la prison centrale de Gand.	6	»	»	9,250 »
		Augmentations réglementaires aux fonctionnaires, employés et surveillants	»	»	»	28,550 »
		TOTAL.	886			
48	»	Indemnité de logement à certains fonctionnaires et employés.				
49	»	Frais d'impression et de bureau				
50	»	Patronage des condamnés libérés				
51	»	Mobilier : achat, confection et entretien. — Bâtiments : entretien et amélioration. — Loyer d'immeubles				
		TOTAL DU CHAPITRE IX.				fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1906.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1905.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1904.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1903.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
1,271,000	1,271,000	»	»	1,375,100	1,524,778 15	
1,460,000	1,415,000	45,000	»	1,597,600	1,556,918 70	(1) L'écart qui existe entre ce chiffre et la somme des traitements portés au taux maximum, provient de l'octroi du cinquième du maximum prévu par l'arrêté royal du 19 mars 1900.
50,200	50,200	»	»	50,200	11,566 72	
18,000	18,000	»	»	20,500	18,652 71	
50,000	50,000	»	»	50,000	50,000 »	
275,000	275,000	»	»	275,000	217,617 36	
5,084,200	5,039,200	45,000	»	5,126,200	2,959,515 64	
AUGMENTATION. . fr.		45,000				

BUDGET DE L'EXERCICE 1906.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE X.		
FRAIS DE POLICE.		
52	»	Mesures de sûreté publique.
		TOTAL DU CHAPITRE X. fr.
CHAPITRE XI.		
TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ, PENSIONS ET SECOURS.		
53	»	Traitements temporaires de disponibilité des fonctionnaires et employés des divers services ressortissant au Département
54	»	Pensions civiles. (Paiement des termes échus avant l'inscription au grand-livre, relatifs à l'exercice 1905 et aux exercices clos.) (<i>Crédit non limitatif</i>).
55	»	Pensions ecclésiastiques. (Paiement des termes échus avant l'inscription au grand-livre, relatifs à l'exercice 1905 et aux exercices clos.) (<i>Crédit non limitatif</i>).
56	»	Secours à des ministres des cultes
Secours à accorder, à défaut de pension, à d'anciens magistrats, fonctionnaires, employés ou agents salariés des divers services ressortissant au Département, à leurs veuves ou aux membres de leurs familles dont ils étaient les soutiens, qui se trouvent dans une position malheureuse :		
	a.	Aux magistrats et employés de l'ordre judiciaire ou à leurs veuves et familles. fr. 12,000 »
	b.	Aux employés de l'Administration centrale, des établissements ressortissant au Département ou à leurs veuves et familles. 7,000 »
57	c.	Aux employés des prisons ou à leurs veuves et familles 6,000 »
	d.	Aux agents salariés des divers services ressortissant au Département ou à leurs veuves et familles 6,000 »
58	»	Secours à accorder, en cas de situation malheureuse, pour frais de dernière maladie et de funérailles des magistrats, fonctionnaires, employés et agents salariés en activité de service ou à la retraite des divers services ressortissant au Département
		TOTAL DU CHAPITRE XI. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1906	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1905.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1904.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1903.	Observations
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
60,000	60,000	»	»	60,000	60,000	»
60,000	60,000	»	»	60,000	60,000	»
40,000	40,000	»	»	45,800	34,792 88	
20,000	20,000	»	»	20,000	19,086 60	Ancien article 27.
16,000	16,000	»	»	16,000	11,342 67	Ancien article 30
30,000	30,000	»	»	30,000	29,900	» Ancien article 40
31,000	31,000	»	»	(1) 29,000	(1) 27,969	» (1) Anciens articles 28, 29, 30.
5,000	5,000	»	»	5,000	4,318	» Partie de l'ancien article 60
142,000	142,000	»	»	143,800	127,406 15	

BUDGET DE L'EXERCICE 1906.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE XII.		
DÉPENSES IMPRÉVUES.		
59	»	Dépenses imprévues non libellées au Budget, y compris les dépenses résultant de l'achat de livres qu'il y aurait lieu de fournir aux tribunaux
»	»	Dépenses de toute nature se rapportant à des exercices clos. (<i>Pour mémoire.</i>)
		TOTAL DU CHAPITRE XII. fr.
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.		
CHAPITRE XIII.		
SERVICES DIVERS.		
60	»	Construction de prisons cellulaires à Audenarde et à Bruxelles. — Acquisition de terrains. — Plans. — Travaux de construction et de parachèvement
61	»	Construction d'une maison de refuge pour femmes.
62	»	Travaux d'agrandissement aux écoles de bienfaisance de l'État — Acquisition de terrains
65	»	Construction et aménagement d'une école de bienfaisance à Ypres. — Parachèvement. — Acquisition de terrains
»	»	Église des Saints-Pierre-et Paul, à Ostende. — Construction, en annexe, d'une chapelle funéraire destinée à recevoir le monument élevé à la mémoire de la première Reine des Belges. — Construction des clochers de l'église. (<i>Pour mémoire</i>)
64	»	Église de Notre-Dame, à Laeken. — Parachèvement
65	»	Construction d'une nouvelle église pour la paroisse de Saint-Martin, à Arlon
		TOTAL DU CHAPITRE XIII. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1906.	CREDITS alloués POUR L'EXERCICE 1905	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1904.	DEPENSES de L'EXERCICE 1905.	Observations.
		Augmentation.	Diminution.			
19,000	19,000	"	"	19,200	14,988 67	
"	"	"	"	"	4,500 "	
19,000	19,000	"	"	19,200	16,488 67	
400,000	400,000	"	"	633,300	543,888 76	
200,000	200,000	"	"	100,000	"	
70,000	50,000	20,000	"	59,000	24,999 84	
50,000	70,000	"	20,000	240,000	199,851 88	
"	740,000	"	740,000	"	"	
400,000	400,000	"	"	"	"	
300,000	"	300,000	"	"	"	
1,420,000	1,830,000	320,000	730,000	1,032,300	568,740 48	
Diminution fr.		410,000				

BUDGET DE L'EXERCICE 1906.

NUMÉROS des chapitres.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<h1>Récapitulation</h1>	
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.	
I.	Administration centrale.
II.	Ordre judiciaire
III.	Justice militaire
IV.	Frais de justice
V.	Palais de justice
VI.	Publications officielles. — Commissions et jurys.
VII.	Cultes
VIII.	Bienfaisance
IX.	Prisons
X.	Frais de police
XI.	Traitements de disponibilité, pensions et secours
XII.	Dépenses imprévues.
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.	
XIII.	Services divers
ENSEMBLE fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1906	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1905.	DIFFERENCES		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1904.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1905.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
706,500	669,500	37,000	»	664,700	651,082 18	
7,531,200	7,255,200	76,000	»	7,158,800	6,888,519 51	
157,500	154,500	3,000	»	150,000	144,761 59	
2,416,000	2,315,000	101,000	»	2,315,000	2,609,074 78	
157,000	157,000	»	»	107,000	70,722 07	
512,000	512,000	»	»	398,000	402,152 02	
7,270,700	7,196,900	73,800	»	7,110,400	7,059,708 72	
5,522,000	5,122,000	200,000	»	5,067,000	5,498,132 59	
3,084,200	3,059,200	45,000	»	3,126,200	2,989,513 64	
60,000	60,000	»	»	60,000	60,000	
142,000	142,000	»	»	143,800	127,406 15	
19,000	19,000	»	»	19,200	16,485 67	
1,420,000	1,830,000	»	410,000	1,052,500	568,740 48	
28,598,100	28,472,500	555,800	410,000	27,352,400	27,016,099 20	
AUGMENTATION . . . fr.		125,800				

(54)